

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2015

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 25 mars 2015.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

M. Jean-Claude METRAL
Mme Catherine LEMAISTRE

procuration à
<<

M. Daniel MOUTARD
Mme Marie-Christine LAURENT

M. Jean-Jacques AYMARD est nommé Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 4 du 21 janvier 2015 relative à un contrat avec l'association « ADIM » (NYONS – 26110) dans le cadre de la Fête de l'Alicoque, pour une animation musicale le dimanche 1^{er} février 2015, à 17 heures, sur la place du Docteur Bourdongle. Dépense : 1 000 € TTC.
- ✚ N° 5 du 21 janvier 2015 relative à une modification du contrat avec la Société MANHATTAN, pour une prestation d'assistance informatique pour l'ensemble du parc informatique de la Mairie, ce pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er}/01/2015 au 31/12/2015. Dépense : 14 292 € HT ; les journées d'intervention supplémentaires seront facturées au réel.
- ✚ N° 6 du 27 janvier 2015 relative à un contrat de cession avec les JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE (JMF) (PARIS – 75004), dans le cadre de Nyons en Scène, pour deux représentations scolaires du concert « L'ARC DE CERCLE » de la Compagnie RASSEGNA, le vendredi 30 janvier 2015, à 10 heures et 14 heures, à l'église Saint Vincent.
Dépense : 3 330 € TTC ;
et relative à un contrat de cession avec « MCE PRODUCTIONS » (MARSEILLE – 13001), dans le cadre de Nyons en Scène, pour le concert « CHANTS POPULAIRES DE MEDITERRANEE » de la Compagnie RASSEGNA, le vendredi 30 janvier 2015 à l'église Saint Vincent à 20 h 30.
Dépense : 2 236,60 € TTC.
- ✚ N° 7 du 23 janvier 2015 relative à une convention avec la société AIR LIQUIDE (PARIS – 75007) pour la mise à disposition d'emballages de gaz servant au fonctionnement d'un poste à soudeuse au centre technique municipal, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er}/02/2015. Dépense 243 € TTC pour 3 années consécutives.
- ✚ N° 8 du 25 janvier 2015 relative à la modification de la décision N° 106/2014 qui porte sur le contrat d'animation en Arts Plastiques des temps périscolaires dans les écoles élémentaires publiques de Nyons. Ainsi, Mme Gaïa du RIVAU (NYONS – 26110), interviendra en Arts Plastiques en qualité d'auto-entrepreneuse en lieu et place de l'association Establon. Le reste est sans changement.
- ✚ N° 8 bis du 29 janvier 2015 relative à l'avenant n° 1 au contrat de bail administratif avec l'entreprise HYDRO-CONCEPT pour la location d'un local (n°1) d'une superficie de 124,61 m² à la pépinière d'entreprises, pour une durée d'un an, soit du 1^{er}/02/2015 au 31/01/2016. Le loyer mensuel est de 400 € charges comprises, applicable à compter du 1^{er} février 2015.
- ✚ N° 9 du 25 janvier 2015 relative à une convention avec l'ASSOCIATION FAMILIALE DU NYONSAIS, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité signé avec la CAF de la Drôme, pour la mise à disposition, en accord avec le Directeur de l'Ecole Élémentaire de Sauve, de la salle P8 chaque lundi en période scolaire, de 16 h 30 à 18 h 00. La durée du contrat est établie du 08/12/2014 au 03/07/2015, sans contrepartie financière.

- ✚ N° 10 du 5 février 2015 relative à une convention avec AUVRAY MAGALI FORMATION (VALENCE – 26000) pour une formation professionnelle du personnel de la Crèche Municipale Les Petits Lutins (15 agents). Cette formation porte sur « l'action d'adaptation et de développement des compétences des salariés », elle est planifiée sur 6 séances (23 janvier – 27 février – 27 mars – 30 avril – 22 mai et 26 juin 2015). Dépense : 3 000 euros (500 euros par journée d'intervention).
- ✚ N° 11 du 6 février 2015 relative à un Avenant au contrat avec l'entreprise BR COORDINATION (BOLLENE – 84500) dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC du Grand Tilleul, qui porte sur l'allongement de la mission CSPS de 4 mois. Dépense 420 € HT.
- ✚ N° 12 du 6 février 2015 relative au contrat avec l'entreprise BR COORDINATION (BOLLENE – 84500) dans le cadre des travaux d'aménagement et sécurisation du secteur Les Cerisiers à Nyons, pour la mission CSPS. Dépense 1 365 € HT.
- ✚ N° 13 du 9 février 2015 relative à un contrat avec la Société TOTEM AMENAGEMENT URBAIN (MONTEUX – 84170) pour la maintenance des jeux d'enfants et skate parc, pour une durée d'un an (renouvelable deux fois). Dépense 3 000 € HT par an.
- ✚ N° 14 du 9 février 2015 relative à un contrat de mission CSPS avec la Société QUALICONSULT SECURITE (BOURG LES VALENCE – 26500) dans le cadre des travaux d'aménagement de la partie sud du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Dépense 520 € HT.
- ✚ N° 15 du 15 février 2015 relative à un contrat de cession avec l'association « LA RECRE ET COMPAGNIE » (LYON – 69006) dans le cadre de Nyons en Scène, pour une représentation du spectacle « TOC TOC », le samedi 28 février 2015, à 20 h 30 à la Maison de Pays. Dépense : 2 647,80 € TTC.
- ✚ N° 16 du 13 février 2015 relative à un contrat de prestation d'assistance informatique avec la Société ESTIVE (SAINT BONNET DE MURE – 69720) pour l'ensemble du parc informatique de la Mairie (externalisation des sauvegardes), pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er}/01/2015, reconduction expresse. Dépense 2 000 € HT.
- ✚ N° 17 du 25 février 2015 relative à une convention avec Madame Milagros CHAVEZ, auto-entrepreneuse (NYONS – 26110), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30. Dépense : 35 € par heure d'animation.
- ✚ N° 18 du 25 février 2015 relative au règlement de la facture présentée par l'Hôtel COLOMBET (NYONS – 26110) dans le cadre du séjour de la Délégation de Mechernich, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Guerre de 1914/1918, les 9, 10 et 11 novembre à Nyons. Dépense : 1 270 €
- ✚ N° 19 du 2 mars 2015 qui **annule et remplace la décision N° 6 / 2015 du 27 janvier 2015** relative à un contrat de cession avec les JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE (JMF) (PARIS – 75004), dans le cadre de Nyons en Scène, pour deux représentations scolaires du concert « L'ARC DE CERCLE » de la Compagnie RASSEGNA, le vendredi 30 janvier 2015, à 10 heures et 14 heures, à l'église Saint Vincent.
 Dépense : 3 330 € TTC ;
 et relative à un contrat de cession avec « **MCE PRODUCTIONS** » (MARSEILLE – 13001), dans le cadre de Nyons en Scène, pour le concert « CHANTS POPULAIRES DE MEDITERRANEE » de la Compagnie RASSEGNA, le vendredi 30 janvier 2015 à l'église Saint Vincent à 20 h 30.
Dépense : 2 440 € TTC (au lieu de : 2 236,60 € TTC).
- ✚ N° 20 du 2 mars 2015 relative à un contrat de cession avec la Compagnie En Roue Libre (VALREAS – 84600) dans le cadre de Nyons en Scène, pour la représentation du spectacle « LA PEAU D'ELISA », le vendredi 13 mars 2015, à 20 heures 30, à la Maison de Pays à Nyons.
 Dépense : 1 800 € tout compris.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2015.

Unanimité

En début de séance, Monsieur le Maire félicite l'équipe féminine du Sport Boule de Nyons qui a remporté le titre de championne de France dimanche dernier et Monsieur Gilles ROUX, Président de l'Union Sportive Bouliste Nyonsaise. Une réception sera prochainement organisée en Mairie afin de célébrer cette victoire qui honore la Ville de Nyons et le territoire du Nyonsais Baronnies.

DELIBERATIONS

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

En préambule, M. le Maire précise que ce débat n'a aucun caractère décisionnel et qu'il s'inscrit dans la période préparatoire de construction du budget 2015 qui doit être impérativement voté avant le 15 avril prochain.

Il revient sur cette première année de mandat au cours de laquelle les engagements pris lors des élections municipales 2014 ont été suivis d'effet.

Pour rappel :

- **Finances publiques :**
Baisse des Taux d'imposition communaux de 1 % pour l'année 2014 (1% par an, 6 % sur la durée du mandat).
- **Développement économique :**
Les travaux de l'aménagement de la ZAC du Grand Tilleul sont en voie d'achèvement et des permis de construire ont été attribués.
La Commune soutient la création d'un pôle d'entreprises travaillant sur les métiers de l'extraction (EXTRALLIANS), dont le développement a été inscrit dans le contrat de plan Etat-Région.
- **Enfance / Jeunesse :**
Achèvement des travaux de construction du bâtiment des P'tits Bouts qui sera opérationnel pour les vacances d'été.
Participation de la Commune à l'extension du Centre intercommunal de Loisirs des Guards qui va ouvrir également cet été.
- **Santé / Solidarité :**
La construction de la Maison de Santé est bientôt achevée (couverture en cours de pose).
Fin 2014 : achèvement de la première étape de la restructuration de l'Hôpital. La seconde tranche a débuté et durera 18 mois environ.
Inauguration en septembre 2014 du Pôle des Services Sociaux Départementaux.
- **Urbanisme :**
La révision du PLU est engagée, avec l'objectif de retenir d'ici à l'été prochain le bureau d'études.

- **Sécurité :**
Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde présenté en janvier 2015 et transmis aux services préfectoraux.
- **Nyons Bus :**
Ouverture de nouveaux arrêts (Hortz, centre commercial les Oliviers...) et installation de bancs à chaque point.
- **Accessibilité :**
Rédaction du programme de travaux pour l'accessibilité dans les lieux publics de la ville (obligation est faite aux communes de terminer ce programme avant septembre 2015).

Enfin, au cours de l'année 2014, l'équipe municipale a également finalisé d'importants dossiers tels que :

- La fibre optique (prise de compétence par la CCVE délibérée en Conseil Municipal)
- Allongement de la saison d'ouverture du Parc Aquatique faisant suite au questionnaire à la population.
- Rythmes scolaires : mise en place lors de la rentrée 2014-2015 avec le parti pris de la qualité du service et de la gratuité.
- Rénovation des bâtiments du Groupe Scolaire de Meyne (embellissement et performance énergétique).

La parole est à Monsieur DAYRE qui commente et explicite avec précision l'ensemble des documents de synthèse portant sur les comptes de la collectivité, constituant le dossier du D.O.B.

Il présente les différents ratios de gestion de la Commune et indique que l'année 2015 va générer des dépenses de fonctionnement en hausse pour partie liées à des décisions extérieures (mise en place des TAPS, décisions statutaires...) alors que la principale dotation de l'Etat (DGF) sera en forte baisse (- 180 000 euros).

Le produit de la fiscalité directe est en progression du fait de l'évolution favorable des bases et malgré la nouvelle baisse de 1 % des taux.

Cette conjonction d'évènements explique la prévision de diminution de la Capacité d'Autofinancement (C.A.F.) brute, mais également de la C.A.F. nette ; malgré un encours de la dette par habitant inférieur du double à la moyenne de la strate.

M. le Maire remercie M. DAYRE pour son exposé détaillé et complet traçant un état précis des finances communales qui permet d'envisager des perspectives pour 2015. Il souligne que les budgets ont été préparés avec soin en vue de tenir les engagements en fin de mandat : baisse de la fiscalité de 6 %, épargne disponible aux alentours d'un million d'euros et encours de la dette autour de 4,5 millions d'euros. Il rappelle aussi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui concluait à une « gestion saine » des finances de la ville.

Le contexte financier difficile pour les collectivités conduit la Mairie de Nyons à optimiser son budget de fonctionnement, ce qui se décline autour de plusieurs points :

- Chaque adjoint doit gérer son budget de manière rigoureuse.
- Gestion plus dynamique du patrimoine foncier de la Commune.

- Optimisation de certaines dépenses de fonctionnement (Energie, contrats d'entretien...) et mutualisation de certains services.
- Non remplacement de certains départs à la retraite.

Cette maîtrise du fonctionnement doit permettre à la Commune de continuer à investir en 2015. De nombreux programmes d'investissement sont prévus cette année qui auront pour objectif, soit d'améliorer le confort des habitants (réfection du quartier Catella / Fresnel), soit de générer des économies de fonctionnement (isolation des vestiaires du stade, programme tri-annuel d'isolation du Groupe Scolaire de Meyne...). Il conviendra également de veiller à ce que les entreprises locales puissent avoir accès à ces programmes d'investissements dans le respect du code des marchés publics.

Enfin des crédits d'études sont prévus pour la salle de spectacles.

M. PERRIN prend la parole et félicite le Maire pour sa réélection au Conseil Départemental et souligne le beau parcours de M. Francis KORNPROBST. Il fait état de ses deux préoccupations, la baisse de la C.A.F. et celle de la population (- 200 habitants) et indique que « les esquisses de budgets ne sont pas adaptées à la situation ».

La baisse de la C.A.F. (2 millions d'euros en 2011 et 1,1 million d'euros en 2015) s'explique par la diminution de la DGF mais surtout par l'augmentation importante des charges de fonctionnement (+ 6,3 % en 2015), et notamment de personnel.

Il propose trois axes de travail pour éviter cette dérive budgétaire :

- 1/ - Baisser les dépenses de fonctionnement portant en particulier sur :
 - la ligne « honoraires divers » qui représente 200 000 euros
 - les charges de personnel par des redéploiements d'agents.

Il convient aussi selon lui d'être attentif à l'utilité des subventions supérieures à 10 000 euros versées aux associations.

- 2/ - Augmenter la communautarisation des services : zone d'activités, urbanisme,...

- 3/ - Programmer des investissements utiles, ce qui suppose de disposer d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI).

M. COUPON indique qu'il soutient une initiative du personnel qui porte sur l'attribution du régime indemnitaire aux agents contractuels par équité avec les fonctionnaires. Le financement serait assuré par le non remplacement des départs.

M. DAYRE indique que contrairement à ce que soutient la minorité, le ratio charges de personnel/ nombre d'habitants s'est atténué au fil des ans, pour devenir depuis 2010 **inférieur à la moyenne de la strate**.

Il ajoute qu'on ne peut pas tenir un discours d'amélioration des services publics et postuler des baisses de dépenses de fonctionnement : c'est contradictoire.

M. le Maire considère de son côté que les points de vue ne sont pas si éloignés puisque la Municipalité ne remplace pas systématiquement tous les départs à la retraite, baisse les impôts et maintient le volume d'investissements à un niveau important.

Il rappelle à M. PERRIN que sa liste avait pris l'engagement de baisser de 5 % les taux (ce qui représente selon M. PERRIN 250 000 euros par an de recettes en moins).

Cette perte fiscale ajoutée à la baisse de la DGF aurait rendu irréalisables les investissements que sa liste avait promis (piscine couverte, salle polyvalente). Sur la baisse de la population, il considère qu'on subit les conséquences du recensement. Pour autant, la Ville de Nyons doit être en équilibre avec les autres communes du canton ; et il est donc important de considérer la démographie à l'échelle de Nyons et des communes alentours.

Sur le PPI, il se refuse à le présenter (ce n'est qu'une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes) car il faudrait le revoir chaque année. Le PPI, c'est « le programme électoral ».

Enfin sur le régime indemnitaire des contractuels, il demande à ce que la minorité soit sérieuse et cohérente ; elle ne peut soutenir la baisse du chapitre 12 et revendiquer des augmentations de salaire.

A la question de savoir si la commune encaisse un loyer pour les murs de l'Office de Tourisme, il répond qu'elle est déplacée et que Nyons a vocation à poser les conditions du développement de l'économie touristique et non à réclamer le versement d'un loyer.

2 – MOE AMELIORATION THERMIQUE ET ESTHETIQUE: Approbation de l'Avenant n° 1

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

En 2013, il a été approuvé un marché passé avec la société HLSA Architecture, en cotraitance avec la société AGIBAT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du groupe scolaire de Meyne. Un avenant est proposé d'un montant de 3 500,00 € H.T. pour la réalisation d'une étude énergétique et des calculs réglementaires qui n'étaient pas prévus dans le marché initial et rendus nécessaires par la candidature de la Commune à l'appel à projet « *DEFFIBAT Réhabilitation Bâtiments du secteur tertiaire* » portant sur les réhabilitations énergétiques performantes.

Unanimité

3 – ALSH LES P'TITS BOUTS : Demande de subvention C.A.F.

Rapporteur : Mme Marie-Christine LAURENT

Début 2015, un marché a été passé avec la Société KOROL équipement SARL (AUBENAS – 07200) pour l'équipement de l'office de l'ALSH Les P'tits Bouts. Le Conseil Municipal aura par ailleurs à valider prochainement les lots « mobilier » et « mobilier pédagogique ». La commune de Nyons a la possibilité de bénéficier d'une aide financière de la part de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 80 % du montant de ces marchés.

Unanimité

4 - COORDINATION ENTRE LA GENDARMERIE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE - Renouvellement de la convention

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-6, abrogé en 2012, qui imposait la signature d'une convention de coordination entre la Mairie et le Préfet, dès lors que le service de Police Municipale comptait plus de cinq agents.

Cette convention étant arrivée à terme, il est nécessaire de la renouveler pour une durée de trois ans et d'intégrer les changements importants apportés au service de Police Municipale (armement des agents, mise en place des patrouilles nocturnes, mise en place de la vidéoprotection...).

M. le Maire salue les résultats obtenus conjointement par la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale et l'amélioration de la sécurité à Nyons.

Unanimité

5 – AFFAIRES FONCIERES – Acquisition de terrain près du cimetière

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

Il est rappelé que les parcelles cadastrées section AM n° 808, 810, 812 et 814 pour une contenance de 1896 m² situées quartier Chantemerle, sont comprises dans le périmètre de l'emplacement réservé N° 4 au bénéfice de la Commune pour l'extension du cimetière.

Il est proposé d'acquérir conformément à l'avis du Domaine ce terrain au prix de 100 500 euros, tous les frais inhérents à cette transaction étant à la charge de la Commune.

Unanimité

6 – AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

6.1 – Institution de l'indemnité de départ volontaire pour le personnel communal

Il est proposé de mettre en place une indemnité de départ volontaire pour tout agent démissionnaire de la fonction publique territoriale, conformément au décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 et après avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 16 mars 2015.

Unanimité

6.2 – Modification du tableau du personnel communal

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

Au 1^{er} Mars 2015

Suppression

- Un poste d'Agent de Maîtrise Principal

Au 25 Mars 2015

Création

- Un poste d'Adjoint Technique de 2^o classe à temps plein (voirie)

Suppression

- Un poste d'Adjoint Technique de 2^o classe à temps plein : fin de CDD au 24/03/2015

Au 1^{er} Avril 2015

Création

- Un contrat d'accompagnement à l'emploi à temps plein (espaces verts)

- *Pour mémoire : un poste en Janvier suite à un départ en retraite*

- Un poste d'Attaché à temps plein (Service des Sports en Mairie)

- Un poste d'Attaché contractuel : fin de CDD au 31/03/2015

Au 22 Avril 2015

Création

- Un contrat d'Avenir à temps plein de deux ans (espaces verts)

Suppression

- Un contrat d'Avenir aux espaces verts à temps plein : fin de CDD au 21/04/2015

En réponse à la question de Mlle AMOURDEDIEU, il est précisé que le poste créé au service des Sports comprend également le service des Associations. Il est procédé à l'ouverture d'un poste suite à la fin d'un CDD.

Unanimité

6.3 – Versement d'une indemnité à une stagiaire

Il est proposé de verser une indemnité de 50 euros à une élève en 2nde Générale Technologique qui a effectué un stage du 16 au 20 février au sein du Service Environnement.

Unanimité

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire de Nyons,
Pierre COMBES